

23 mars 2020

Prévention contre l'épidémie Coronavirus Covid-19 L'ONEE adopte des mesures pour faciliter la vie de ses clients

Suite aux récentes évolutions du Coronavirus Covid-19, et dans le cadre des mesures de prévention et de protection adoptées sur le plan national dans le but de lutter contre la propagation de cette épidémie, l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) met en place, à partir du 24 mars 2020, un dispositif visant à faciliter la vie de ses clients et limiter au strict minimum leurs déplacements aux agences de l'Office.

Ainsi, et durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, l'ONEE ne procédera à aucune interruption des services d'électricité et d'eau potable. En effet, l'Office annonce que les interruptions planifiées pour entretien du réseau, durant cette période, seront limitées aux travaux de maintenance absolument essentiels. Des équipes d'intervention permanentes veilleront à la continuité de l'alimentation en électricité et eau potable dans les meilleures conditions de qualité de service.

De plus, l'ONEE a pris les mesures nécessaires pour limiter au maximum, durant ladite période, le déplacement de ses équipes au niveau des points de consommation.

Par ailleurs, les agences commerciales de l'Office, les points d'encaissement ainsi que les points de recharge des compteurs d'électricité à prépaiement continueront à assurer les activités essentielles.

A cet effet et soucieux de la protection de ses clients et ses collaborateurs dans ces circonstances exceptionnelles actuelles, l'Office adopte les mesures barrières requises en matière d'hygiène de sécurité au niveau de ses agences, notamment, l'interdiction de l'accès simultané à un maximum de 5 visiteurs.

Néanmoins, l'ONEE privilégie les interactions à distance et invite ses clients à opter pour les services accessibles via son site web.

L'ONEE rappelle enfin que tout son personnel reste mobilisé afin d'assurer le maintien du service pour les citoyens. En tout temps, l'ONEE suivra les directives des autorités et continuera d'agir comme entreprise responsable pour contribuer à limiter la propagation du virus.

Pour toute demande d'information, les clients peuvent continuer à contacter le Centre de Relation Clientèle, disponible tous les jours de 7h du matin à 11h du soir, par téléphone au **080 200 77 77** ou par e-mail : **crc@onee.ma** ou en appelant l'Agence située dans leur zone d'habitation.

Enfin, l'ONEE tient à souligner que toute autre communication ou information relayées par d'autres canaux est nulle et non avenue et n'engage en aucun cas l'Office.